



Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 22 juillet 2026

21H00 - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 13 juillet 2026

Ordre du jour :

- Désignation d'un référent incendie,
- Délibération actant la vente de matériel d'espace vert,
- Délibération de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- Délibération autorisant la signature d'une convention avec Enedis,
- Modification du tableau de voirie

Présents: Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Danielle MICHAUD, Christian ALBERGNE, Catherine PASCUAL, Fiona DUMONS, Nathalie FERRIOL, Hélène ROUX, Michelle Vieu, Pascal DARRAS, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Éric PRZYBYL

Procurations : Oriane CARBALLIDO, Daniel NADAL, Christophe CONEIN

Secrétaire de séance: Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance : Alain CHAUCHE

Approbation du dernier conseil municipal en date du 05 juillet 2026

Désignation d'un référent incendie

Le correspondant incendie sous l'autorité du Maire, participe à l'élaboration des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratif et technique du service local d'incendie et de secours. Il concourt aux actions d'information et de sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et mesures de sauvegarde. Il concourt à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le référent proposé est Mm Catherine PASCUAL

Voté à l'unanimité

Délibération actant la vente de matériel d'espace vert

Le service technique dispose de matériel électrique d'entretien des espaces verts.

Il s'avère que ce matériel de faible puissance et vieillissant n'est pas adapté aux travaux d'entretien de notre commune. Il est donc proposé de le revendre

3 débroussailleuses électrique Pellenc

1 Batterie Pellenc 1000

2 batteries Pellenc 1500

1 bineuse Pellenc

1 taille haie électrique Pellenc

1 élagueuse électrique Pellenc

1 harnais Pellenc





Mairie de Dun

1 tête de fil Pellenc

Prix de vente du lot : 1 200.00 euros.

Voté à l'unanimité

Délibération de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Maire de DUN présente au Conseil Municipal une demande de non-valeur pour un montant global de 225.00 € répartis sur 2 titres de recette émis en 2022 et 2023 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose la Trésorerie de Pamiers ayant été mise en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande n° 7803671313.

Voté à l'unanimité

Délibération autorisant la signature d'une convention avec Enedis

Dans le cadre d'un déplacement d'ouvrage sur la plaine de Guille, la société ENEDIS a rédigé 2 conventions

- Une convention de déplacement d'ouvrage pour 3 canalisations souterraines et bornes de repérage,
- Une convention de mise à disposition d'un terrain cadastré ZK0042 d'une superficie de 6870 m² pour l'installation d'une armoire électrique de coupure ACT3T.

Voté à l'unanimité

Modification du tableau de voirie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation du tableau de voirie communal, modifié et mis à jour.

Voté à l'unanimité

Informations diverses

- Promotion interne

Un de nos agents va déposer un dossier de promotion interne au Centre de Gestion de l'Ariège Le poste a été ouvert courant année 2025.

- Réflexion sur la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

En zone non tendue, cas de la commune de Dun, une application facultative de la taxe d'habitation sur les logements vacants est possible. Nous pouvons mettre en place cette taxe, la délibération d'institution de la TVLH devra être votée avant le 1^{er} octobre 2026 pour être applicable en 2027. Pour la fixation du taux TVLH, la délibération sera à voter tous les ans avec les autres de fiscalité directe locale (soit pour 2027, avant le 15 avril 2027). Ce taux ne pourra pas dépasser 50% de la base nationale.

Monsieur le Maire a fait une demande à la DGFIP une étude de cette taxe et le vote d'application de cette taxe sera soumis lors du prochain conseil municipal, si retour de la DGFIP.



Mairie de Dun - 38, rue des Pyrénées

Tel : 09 77 33 46 65 - E. mail : mairie-dun@orange.fr

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h & 13h30-17h

Site Internet : dun.fr

- Entretien éclairage public

Si un éclairage public est défectueux, merci de faire remonter l'information au secrétariat pour transmission au SDE09.

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance

